

Entretien avec Monsieur Chérif Zaaf, DG du commerce extérieur au Ministère du Commerce

"Notre adhésion à l'OMC ne saurait être tributaire d'engagements que les autres membres n'ont pas pris"

Source : Revue le point économique du 18 Avril 2007.

Le Point Economique : Que pouvez-vous nous dire sur les discussions avec la Tunisie pour la levée des taxes douanières ?

Chérif Zaaf : C'est en cours de négociations afin d'adapter le cadre juridique des deux pays. Sur la base d'une décision prise par les deux chefs de gouvernement, nous avons commencé à rédiger un projet d'accord commercial à travers lequel il y a des avantages sur le plan de l'exonération des droits de douane qui vont être accordés à une liste de produits.

En l'occurrence ?

Je ne peux pas vous le dire parce que l'accord commercial n'a pas fixé de limites. La liste des produits concernés se discute en relation avec les différents départements ministériels et les opérateurs économiques. Ce n'est pas à nous seuls de la fixer. C'est un travail de concertation qui est actuellement en cours. Nous pensons le terminer dans les prochaines semaines. Quand nous serons prêts, nous organiserons une rencontre avec le partenaire tunisien pour finaliser l'accord.

D'autres accords bilatéraux sont-ils en chantier avec d'autres pays du Maghreb ?

Non. Ce qu'il faut garder à l'esprit est qu'avec les pays du Maghreb, cela fait longtemps que nous parlons d'une zone de libre-échange maghrébine, à l'instar de ce qui a été fait par les pays de l'Union européenne. Les pays du Maghreb ont jeté les bases de cette zone de libre-échange au début des années 1990, au moment où il y a eu une convention commerciale et tarifaire.

Cette convention fixait un certain nombre d'objectifs avec des perspectives à moyen et long termes, mais pour cela, il devait y avoir des protocoles d'application pour permettre à cette convention d'être opérationnelle. L'un des protocoles les plus importants était celui qui devait définir les listes de produits. C'est un peu le même problème qui nous est posé aujourd'hui avec la Tunisie.

Pour le moment, les experts chargés des discussions maghrébines (je veux parler de l'UMA) ont repris leurs travaux et l'Algérie milite activement pour une zone de libre-échange maghrébine.

Concernant l'adhésion de l'Algérie à l'OMC, il semblerait que 150 questions aient été posées. La majorité a fait l'objet d'une réponse, sauf 13 qui étaient restées en suspens jusqu'au mois dernier. Qu'en est-il au juste ?

L'Algérie a répondu à toutes les questions, y compris les 13. Pour nous permettre de continuer les négociations avec l'OMC, nous sommes tenus de répondre à toutes leurs questions. Nous ne pouvons pas nous permettre de tourner le dos à un partenaire quel qu'il soit. Toutes les questions ont été traitées par les experts algériens. Elles ont fait l'objet d'une présentation au comité gouvernemental et sur la base des orientations dudit comité, elles ont été envoyées au secrétariat de l'OMC pour nous préparer à la prochaine réunion. Il n'y a pas de questions sans réponses.

Le ministre a dit que 150 questions ont été posées, qu'il restait 2 en suspens, l'une concernant les services, l'autre l'audiovisuel pour lesquelles l'Algérie aurait émis des réserves...

Cela a été mal interprété. L'Algérie a bien répondu à toutes les questions.

[Quel est le problème ? Ont-ils une terminologie avec laquelle nous ne sommes pas d'accord?](#)

Ce n'est pas une question de terminologie. Là nous parlons de l'ouverture du marché des services, tels le tourisme, la restauration, le transport aérien, etc. Tout ce qui concerne le commerce des services relève de négociations bilatérales qui se font entre les membres de l'OMC, intéressés par l'accès au marché algérien et qui en font la demande. L'Algérie prend sa décision en fonction de ses intérêts. Personne ne nous oblige à donner ce que nous ne pouvons pas donner. A partir du moment où il y a des demandes particulières dans un certain nombre de secteurs tels que l'audiovisuel, l'Algérie a réservé sa réponse. Nous avons estimé qu'il s'agit d'un secteur pour lequel il serait prématuré de prendre des engagements.

[Y a-t-il des échéances ?](#)

Nous n'avons pas encore fixé de dates précises quant à l'ouverture de ce secteur, puisque c'est une question qui reste à approfondir au niveau des secteurs concernés. Cela vaut aussi pour le transport aérien.

Nous n'avons pas encore pris position quant à son ouverture. Par contre, il y a bien d'autres créneaux (plus d'une centaine) dans le domaine du commerce et des services, sur lesquels l'Algérie a présenté des offres et pour lesquels les partenaires ont été satisfaits.

Pourrions-nous avoir des informations supplémentaires par rapport à la zone de libre-échange arabe ?

Sur décision des hautes autorités de l'Etat, l'Algérie a signé un engagement pour participer à la zone arabe de libre-échange. Mais le ministre a aussi attiré votre attention sur le fait qu'il y avait encore des questions qui posaient problème entre un certain nombre de pays, créant des divergences.

Entre les pays du Moyen-Orient et ceux du Maghreb plus l'Egypte ?

Non. Ce qu'il faut garder à l'esprit est qu'avec les pays du Maghreb, cela fait longtemps que nous parlons d'une zone de libre-échange maghrébine, à l'instar de ce qui a été fait par les pays de l'Union européenne. Les pays du Maghreb ont jeté les bases de cette zone de libre-échange au début des années 1990, au moment où il y a eu une convention commerciale et tarifaire.

Cette convention fixait un certain nombre d'objectifs avec des perspectives à moyen et long termes, mais pour cela, il devait y avoir des protocoles d'application pour permettre à cette convention d'être opérationnelle. L'un des protocoles les plus importants était celui qui devait définir les listes de produits. C'est un peu le même problème qui nous est posé aujourd'hui avec la Tunisie. Pour le moment, les experts chargés des discussions maghrébines (je veux parler de l'UMA) ont repris leurs travaux et l'Algérie milite activement pour une zone de libre-échange maghrébine.

Que reste-t-il pour l'adhésion de l'Algérie à l'OMC ?

La décision d'accession à l'OMC se prend par consensus. Il faut que tous les pays soient d'accord. A présent, nous avons obtenu l'accord de la plupart des pays membres, sauf celui de deux membres de l'Union européenne. Ils persistent à nous demander un certain nombre de choses sur lesquels nous jugeons qu'il est prématuré de s'engager. Notre analyse se situe au niveau des engagements pris par les pays qui nous ont précédés. Ce sont les standards d'engagement à l'OMC. Pourquoi veut-on nous obliger à prendre des engagements dans le domaine de l'audiovisuel si d'autres pays (déjà membres de l'OMC) n'y ont pas pris d'engagements ?